

Orvitis

LA LETTRE AUX LOCATAIRES

Proximité et innovation

Favoriser le parcours résidentiel, de la location à l'accession à la propriété, et adapter le patrimoine, tels sont les enjeux majeurs qui guident les axes d'intervention d'Orvitis aujourd'hui.

Nouveaux logements familiaux locatifs, pavillons ou appartements mis en vente, pavillons neufs en location accession, rénovation et amélioration du patrimoine... tout concourt à proposer à tous les Côte-d'Ors, un logement de qualité, abordable et qui correspond aux attentes des résidents, à tous les âges de la vie. Orvitis veille à réaliser des projets de proximité, partout en Côte-d'Or, qui répondent aux besoins des territoires, aux évolutions des familles, au vieillissement des résidents qui souhaitent rester le plus longtemps à domicile...

Ainsi, quotidiennement, il nous faut innover, imaginer pour mettre en adéquation l'offre avec les besoins, pour adapter les logements, faciliter le « mieux-vivre » à domicile, mais aussi pour contenir le coût du logement, tout en renforçant son attractivité. ●

Christophe BÉRION
Directeur Général

François-Xavier DUGOURD
Président d'Orvitis



Vous aussi, utilisez votre compte locataire sur le web !

● **2 700 locataires sont déjà inscrits. Pourquoi pas vous ?** Plus simple qu'un coup de fil, une réponse presque immédiate, 24h sur 24 et 7 jours sur 7... Depuis le mois d'avril, votre espace client, accessible depuis orvitis.fr, vous propose de nouveaux services. Ainsi, au moment qui vous convient :

- Communiquez des modifications à apporter à votre dossier individuel : coordonnées téléphoniques, situation familiale...
- Payez votre loyer par carte bancaire, en toute sécurité et dès que vous avez reçu votre avis de paiement.
- Consultez votre compte : les opérations en débit (factures) et en crédit, les versements effectués (règlement de loyer et éventuellement rappels APL).
- Consultez votre avis de paiement. Et pour les locataires ayant adopté le prélèvement, optez pour la facture dématérialisée.
- Demandez et recevez des quittances de loyer par e-mail, sous réserve du paiement du loyer pour le mois concerné.

Et aussi :

- Posez une question, **déposez une réclamation, sollicitez une intervention...** le tout par mail.
- Et suivez le traitement de vos demandes d'interventions techniques dans votre logement (ou concernant votre bâtiment, pour les logements collectifs) depuis son enregistrement dans nos fichiers, jusqu'à sa totale réalisation. ●

Pour bénéficier de tous ces services, connectez-vous sur **orvitis.fr** puis sur l'onglet **espace client** et laissez-vous guider. Seule votre adresse mail est nécessaire !



Envie de devenir propriétaire ?

Terrains à bâtir viabilisés, libres de constructeurs, pavillons ou appartements proposés à la vente, ou encore maisons neuves en location-accession, retrouvez toutes nos offres sur **orvitis.fr**

Pour en savoir plus, pour réserver... 3 numéros à appeler :

06 61 63 58 17 ou **06 70 75 86 91** ou **03 80 60 84 56**

Mais aussi par mail : **commercialisation@orvitis.fr**



Pouilly-en-Auxois



Plein centre ville, appartements T3 (61 m²) et T4 (75 m²) dans immeuble de 3 étages.
DPE : C
> T3 à partir de 58 000 €
Garage disponible - en supplément

Corgoloin



Au Saussy. Terrains à bâtir viabilisés. Au cœur du vignoble entre Beaune et Nuits-Saint-Georges
Gare SnCF à 500 m : à 10 mn de Beaune et 20 mn de Dijon
> À partir de 449 m², pour 49 000 €

Chenôve

EXCLUSIVITÉ



Appartement T4 de 76 m²
Cuisine indépendante, nombreux rangements, Petite copropriété, proche des commerces et services.
DPE : E
> 92 200 €

Asnières-lès-Dijon



5 appartements, du T3 (68 m²) au T5 (97 m²)
Séjour lumineux ouvrant sur un grand balcon. Secteur calme, espaces verts.
DPE : D
> À partir de 116 200 €

Izeure

DERNIÈRES DISPONIBILITÉS



La Grande Corvée Pastey
Terrains à bâtir viabilisés
> À partir de 672 m², pour 67 000 €

Montagny-lès-Beaune



Le Clos des Ruches
À 5 minutes de Beaune et de l'A6,
14 terrains à bâtir viabilisés, libres de constructeur.
De 410 à 650 m².
> À partir de 54 400 €.

NOUVEAU

Longecourt-lès-Culêtre

Dans un village agréable, dynamique, bien entretenu, résidez dans l'éco-hameau La Mazière. Des règles écologiques partagées, une cohérence entre les pavillons, une gestion rigoureuse de l'énergie, de l'eau, des déchets, de l'entretien.... Des résidents aux comportements et gestes respectueux de la nature et l'environnement.

Construisez votre maison écologique et passive : un habitat qui consomme et pollue le moins possible. Un architecte conseil vous accompagnera depuis la conception jusqu'à la construction.

À Longecourt-lès-Culêtre, aux portes du parc régional naturel du Morvan, à 5 minutes d'Arnay-le-Duc.

6 terrains disponibles, de 420 à 680 m².
> À partir de 14 000 €



CONSTRUISEZ VOTRE PAVILLON ÉCOLOGIQUE

Programmes à venir



PAVILLON EN LOCATION ACCESION

- Montagny-lès-Beaune : 2 maisons T4, dans lotissement Le Clos des Ruches
- Santenay : 2 maisons T4, secteur Les Vaux Dessous
- Semur-en-Auxois : 4 pavillons T4
- Bresse-sur-Tille (à 10 mn de Dijon) : 2 T3 et 4 T4
- Asnières-lès-Dijon : 1 T3 et 2 T4

DES ASCENSEURS POUR FACILITER LE QUOTIDIEN

Rester chez soi le plus longtemps possible, dans le logement que l'on occupe depuis plus de 40 ans, est le souhait de bon nombre de résidents. Mais lorsque l'on habite au 3^{ème} étage, sans ascenseur, c'est parfois difficile de conserver son autonomie. Pour monter les courses, il faut solliciter de l'aide. Les promenades, les échanges, les activités s'espacent... Conscient de cette problématique, Orvitis a engagé des réflexions qui conduiront à l'installation d'un ascenseur sur quelques bâtiments. Les études sont en cours. Les travaux démarreraient en 2016. Au total, plus de 300 logements seront alors accessibles.

Les immeubles qui pourraient être équipés sont situés à :

- Auxonne : 16 à 18 rue des Ursulines
- Beaune : 1 bâtiment de l'ensemble Square Cluny
- Châtillon-sur-Seine : 7 rond point François Carco
- Chevigny-Saint-Sauveur : 4 boulevard Maréchal Leclerc
- Fontaine-Française : Bâtiment C, allée des Murots
- Genlis : 2 rue de la Vanoise
- Is-sur-Tille : 1 bâtiment de l'ensemble rue des Glycines
- Losne : Bâtiment C, allée de Bellevue
- Montbard : 21 rue Diderot
- Saint-Jean-de-Losne : rue du Bastion Charmilles
- Saulieu : 62 rue des Fourneaux
- Semur-en-Auxois : immeuble Les Chênes, avenue de Ciney
- Seurre : immeuble 10, 12,14 rue de la Houblonnière
- Venarey-Les Laumes : Les Myosotis, 11 avenue de l'Europe.



Arnay-le-Duc : projet d'installation d'un ascenseur à l'extérieur (côté droit du Bâtiment).

- À Chenôve (bâtiments 14 à 30 rue Renan et 2 à 6 rue des Clématites) et à Longvic (immeuble non encore identifié), les interventions seront programmées dans le projet plus global de rénovation urbaine du quartier.

Au-delà, Orvitis peut réaliser, sous conditions, des aménagements ponctuels dans les logements, qui améliorent le mieux vivre à domicile, par exemple le remplacement d'une baignoire par une douche. ●

FÊTE DES VOISINS : RÉUSSITE TOTALE SUR DES SITES

Pour cette 15^{ème} édition, les locataires se sont retrouvés nombreux au pied de leurs bâtiments pour faire la fête. Pour la plupart, c'était le dernier vendredi de mai, pour d'autres la rencontre s'est tenue quelques jours avant, ou après. Et cette année, le temps était de la partie ! Alors rien de plus facile, pour un pique-nique en plein air... et passer un agréable moment en toute convivialité.

Les rencontres ont eu lieu sur une dizaine de sites. Nous en mettons trois en avant. Celle de Nuits-Saint-Georges, où la réussite est due en grande partie à une résidente, Madame Devos, très active pour les invitations et les préparatifs. Elle a même offert un bouquet à la locataire la plus âgée.

À Chevigny-Saint-Sauveur, à l'initiative d'une habitante de la commune, la fête a eu lieu sur l'espace vert des immeubles de la rue Rameau. Un conteur était présent et ses histoires ont été très appréciées par les participants.

À Beaune, au cœur du quartier des Noisetiers, la soirée a permis des échanges avec les animateurs de l'Unité Myrtil des Papillons Blancs installée depuis septembre dernier au rez-de-chaussée du bâtiment 4. Pour beaucoup, rendez-vous est déjà pris pour le dernier vendredi de mai 2016 ! ●

La fête des voisins à Chevigny-Saint-Sauveur le 17 mai (ci-dessus) et à Nuits-Saint-Georges (ci-contre).



CONCERTATION LOCATIVE

Instance de dialogue entre le bailleur (Orvitis) et les associations de locataires, le Conseil de concertation locative (CCL) s'est réuni en avril.

• À L'ORDRE DU JOUR TOUT D'ABORD, LE PLAN DE CONCERTATION LOCATIVE POUR LA PÉRIODE 2015/2019.

Document qui définit les modalités de la concertation avec les associations qui représentent les locataires, le plan de concertation locative précise aussi la composition, le fonctionnement et le rôle du Conseil de Concertation Locative. Le CCL est consulté sur des thématiques diverses : projets de constructions, opérations d'amélioration ou d'entretien du patrimoine, programme d'adaptation du patrimoine aux personnes à mobilité réduite, en particulier les aménagements de salle de bains, ou encore le développement de l'offre résidentielle. Par ailleurs, le plan prévoit clairement qu'Orvitis assurera l'information des locataires, via *La Lettre aux Locataires*, sur les sujets abordés au CCL.

Après présentation au prochain Conseil d'Administration de l'Office, le plan sera signé par les 4 fédérations départementales de locataires (CNL, CSF, AFOC et CLCV) et le Président d'Orvitis.

• LA DEUXIÈME PARTIE DE LA RÉUNION ÉTAIT CONSACRÉE AUX DOSSIERS OU RÉFLEXIONS EN COURS.

- Les travaux préparatoires à la révision du plan stratégique de patrimoine, dans le cadre de la démarche de remise en ordre des loyers à effectuer avant 2017 : avec une réelle volonté de partager la méthode et de travailler en étroite collaboration avec les associations pour les diagnostics et les cotations du patrimoine ;

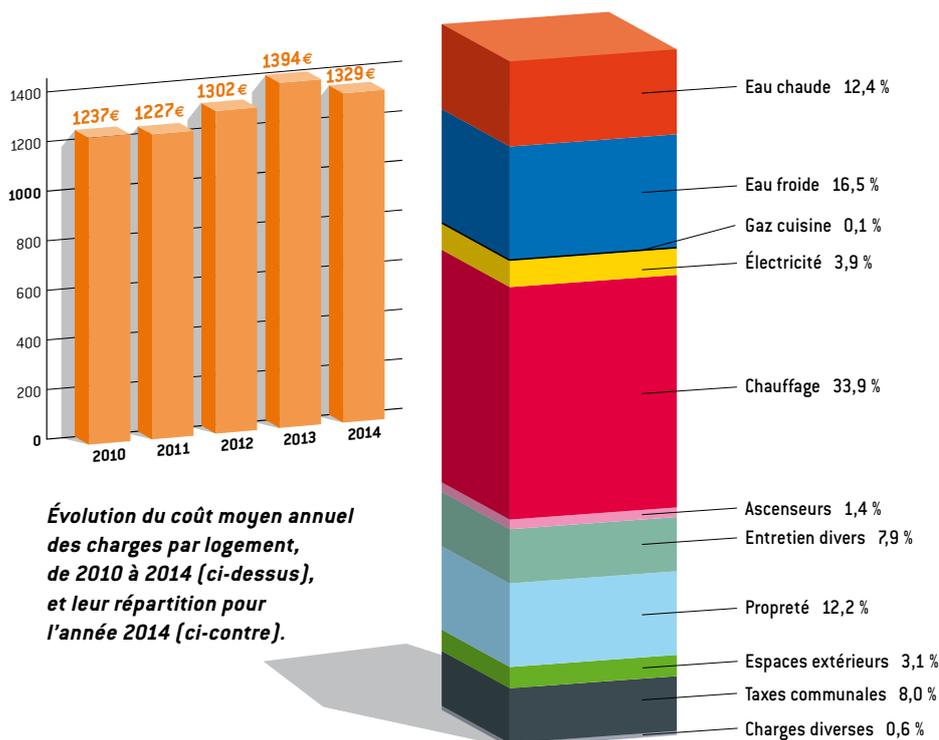
- Les marchés multiservices (chaudières, robinetterie, vmc). L'objectif est de mutualiser les interventions au domicile des locataires, pour en diminuer leur dérangement, d'agir mieux sur le préventif et au final parvenir encore à une meilleure maîtrise des charges ;

- La signature d'accords collectifs sur l'installation et l'entretien d'équipements de vidéo protection sur certains quartiers de l'agglomération dijonnaise ;

- L'installation de poêle à bois, avec un rappel des normes à respecter strictement, et l'obligation de disposer du diagnostic de conformité réalisé par un professionnel.

• POUR TERMINER, LE BILAN DES CHARGES LOCATIVES POUR L'ANNÉE 2014 A ÉTÉ PRÉSENTÉ.

Le coût moyen annuel par logement est en diminution par rapport à 2013, notamment pour le chauffage, baisse due en partie à un hiver clément. À noter que depuis janvier 2014, les consommations d'eau étant facturées mensuellement, la régularisation des charges a été moindre.



Un nouveau président

Petit rappel : Orvitis est géré par un Conseil d'Administration, rattaché au Conseil départemental de la Côte-d'Or. Avec les élections départementales de mars 2015, le Conseil d'Administration de l'Office, qui comprend au total 23 membres, a été partiellement renouvelé. Depuis le 18 mai, il accueille sept nouveaux membres. Le Président de l'Office est élu parmi les six Conseillers départementaux. Lors de la séance d'installation, M. François-Xavier DUGOURD, 1^{er} vice-président du Conseil départemental de la Côte-d'Or, a été élu Président. Il succède à M. Joël ABBEY, qui occupait cette fonction depuis novembre 2008.

De gauche à droite :
Joël ABBEY, Vice-président,
François-Xavier DUGOURD, Président
et Christophe BÉRION, Directeur Général

NUMÉRO 15 // JUILLET 2015

Directeur de publication : Christophe Bérion
Rédaction : Nathalie Seguin
Conception et mise en page : Fuglane, Dijon
Impression : Vidonne, Dijon
Dépôt légal : juillet 2015
ISSN : 2111 - 3491

Office Public de l'Habitat de la Côte-d'Or
17, boulevard Voltaire - Dijon

Correspondance : Orvitis
BP 90104 - 21001 DIJON Cedex
0 810 021 000 www.orvitis.fr

